

AR - Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

046-214603201-20260622-20263023

Reçu le 29/06/2026

DE LA COMMUNE DE TOUR DE FAURE

DELIBERATION N°2026/36

Séance du lundi 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15 juin 2026

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents ou représentés, Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU, Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, Rémi GROUZELLE--ROUX,

Absent : Gilles TROUILHET

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Joseph CONQUET comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Joseph CONQUET qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance du 22/06/2026.

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire CAZELLES Franck



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture DE LA COMMUNE DE TOUR DE FAURE

046-214603201-20260622-202637-DE
Reçu le 29/06/2026

DELIBERATION N°2026/37

Séance du lundi 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15 juin 2026

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents ou représentés, Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU, Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, Rémi GROUZELLE--ROUX,

Absent : Gilles TROUILHET

Monsieur Joseph CONQUET est nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification de la Commission Communale Bâtiment/voirie/cimetière/sécurité routière/éclairage public.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n°2026/32 en date du 7 mai 2026, ont été créées 7 commissions communales dont la Commission Bâtiment/voirie/cimetière/sécurité routière/éclairage public.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter 1 membre à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de rajouter au sein de cette commission :

-Monsieur Antoine LAIR

La Commission Bâtiment/voirie/cimetière/sécurité routière/éclairage public se composera donc de : Franck CAZELLES, Marie-José ARHUERO, , Rémi GROUZELLE—ROUX, Françoise GODEAU, Antoine LAIR

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

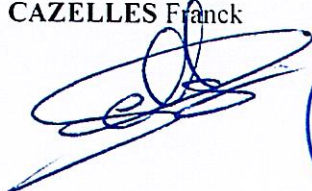
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire CAZELLES Franck



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture DE LA COMMUNE DE TOUR DE FAURE

046-214603201-20260622-202638-DE
Reçu le 29/06/2026

DELIBERATION N°2026/38

Séance du lundi 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15 juin 2026

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents ou représentés, Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU, Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, Rémi GROUZELLE--ROUX,

Absent : Gilles TROUILHET

Monsieur Joseph CONQUET est nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention à l'Association Astro Quercy

Monsieur Le Maire informe les membres de la séance que dans le cadre du programme du festival d'astronomie Via Cosmos qui se déroulera les 7, 8 août 2026, l'association Astro Quercy sollicite la commune de Tour de Faure pour une aide financière.

Il est précisé que l'association Astro Quercy, acteur majeur du festival s'engage à animer une journée intitulée « le jour de la nuit » en octobre 2026 au foyer rural de TOUR DE FAURE.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association Astro Quercy une subvention de 50 euros
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

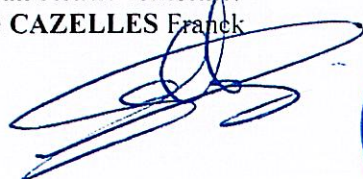
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire CAZELLES Franck



AR Prefecture

046-214603201-2026
Reçu le 29/06/2026

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/39

Collectivité : COMMUNE DE TOUR DE FAURE

Date de Convocation : 15/06/2026	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
Le 22/06/2026 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de .Franck CAZELLES, Maire		
Etaient présents : Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU , Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, GROUZELLE-ROUX,		
Etaient Absents : Gilles TROUILHET		

Objet : Décision Modificative 1 INDEMNITES DES ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2026

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65311	Indemnités de fonction	2 000.00
65 / 65313	Cotisations de retraite	2 000.00
Total		4 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	4 000.00
Total		4 000.00

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire CAZELLES Franck



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture DE LA COMMUNE DE TOUR DE FAURE

046-214603201-20260622-202640-DE
Reçu le 29/06/2026

DELIBERATION N°2026/40

Séance du lundi 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15 juin 2026

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents ou représentés, Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU, Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, Rémi GROUZELLE-ROUX,

Absent : Gilles TROUILHET

Monsieur Joseph CONQUET est nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Création d'une opération d'investissement et modification du Budget

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que postérieurement au vote du Budget Primitif 2026, il est nécessaire de créer une nouvelle opération d'investissement intitulé 'Matériel Roulant'.

Cette opération n'était pas prévue lors du vote du budget et nécessite l'inscription des crédits suivants :

- Opération N°93 MATERIEL ROULANT
- Montant des dépenses : 25 000.00 €
- Chapitre 21
- Article 2182

Il est proposé au Conseil Municipal de créer cette opération et d'approuver la décision modificative permettant l'ouverture des crédits nécessaires (virements de crédits).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Créer l'opération d'investissement n°93 intitulée MATERIEL ROULANT
- D'ouvrir les crédits nécessaires pour un montant de 25 000.00 €
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

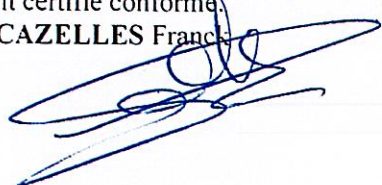
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire CAZELLES Franck



AR Prefecture

046-214603201-20260622-202641-DE
Reçu le 29/06/2026

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2026/41

Collectivité : COMMUNE DE TOUR DE FAURE

Date de Convocation : 15/06/2026	Décisions N°: 2	Membres : En Exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
Le 22/06/2026 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de .Franck CAZELLES, Maire		
Etaient présents : Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU , Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, GROUZELLE-ROUX,		
Etaient Absents : Gilles TROUILHET		

Objet : Décision Modificative 2 MATERIEL ROULANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2026

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2182 / 93	Matériel de transport	25 000.00
	Total	25 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 45	Réseaux de voirie	20 000.00
20 / 2031 / 92	Frais d'études	5 000.00
	Total	25 000.00

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire CAZELLES Franck



AR Prefecture

046-214603201-2026
Reçu le 29/06/2026

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/42

Collectivité : COMMUNE DE TOUR DE FAURE

Date de Convocation : 15/06/2026	Décisions N° : 3	Membres : En Exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Le 22/06/2026 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de .Franck CAZELLES, Maire				
Etaient présents : Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU , Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, GROUZELLE--ROUX,				
Etaient Absents : Gilles TROUILHET				

Objet : Décision Modificative 3 SUBVENTION ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2026

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	200.00
	Total	200.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	200.00
	Total	200.00

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire CAZELLES Franck



AR Prefecture

046-214603201-20260622-202643-DE

Reçu le 29/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TOUR DE FAURE**

DELIBERATION N°2026/43

Séance du lundi 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15 juin 2026

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents ou représentés, Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU, Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, Rémi GROUZELLE--ROUX,

Absent : Gilles TROUILHET

Monsieur Joseph CONQUET est nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarification ancien local de la poste

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, propose d'appliquer les tarifs suivants pour les locations l'ancien local de la poste :

Location pour les infirmières relevant de la santé publique et d'un intérêt général : gratuité

Location aux associations de TOUR DE FAURE : gratuité

Location aux associations hors TOUR DE FAURE : 10€/jour

Location association hors TOUR DE FAURE : 100€/an

Location pour entreprise privée : 10€/jour du lundi au vendredi et 30€ / Week end

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour, les locations l'ancien local de la poste:

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire CAZELLES Franck



AR. Prefecture
046-214603201-20260622-202644-DE
Reçu le 29/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TOUR DE FAURE**

DELIBERATION N°2026/44

Séance du lundi 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15 juin 2026

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents ou représentés, Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU, Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, Rémi GROUZELLE-ROUX,

Absent : Gilles TROUILHET

Monsieur Joseph CONQUET est nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Création d'une autorisation de stationnement de taxi sur la commune

Le Conseil Municipal de la commune de Tour de Faure,

Vu le code des transports, notamment les dispositions relatives à l'exploitation des taxis ;

Considérant la nécessité de répondre aux besoins de déplacement de la population et de favoriser l'offre de transport sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, décide

Article 1 : de créer une autorisation de stationnement de taxi sur le territoire de la commune de Tour de Faure

Article 2 : de fixer à 2 le nombre total d'emplacements de taxi sur la commune.

Article 3 : de préciser que l'emplacement réservé au stationnement des taxis est situé Place Henri Redon 46330 Tour de Faure

Article 4 : d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à délivrer, le cas échéant, l'autorisation de stationnement conformément à la réglementation en vigueur

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire CAZELLES Franck



AR Prefecture

046-214603201-20260622-202645-DE

Reçu le 29/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TOUR DE FAURE**

DELIBERATION N°2026/45

Séance du lundi 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Tour de Faure se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15 juin 2026

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents ou représentés, Marie-José ARHUERO, Nadines CABANES, Franck CAZELLES, Joseph CONQUET, Aurélie FERRAND, Françoise GODEAU, Antoine LAIR, Pascale MICHAUD, Jean-Claude PRADEL, Rémi GROUZELLE--ROUX

Absent : , Gilles TROUILHET

Monsieur Joseph CONQUET est nommé secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Commission Communale des Impôts Directs,
délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Mme ou M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Soit : Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

AR Prefecture

046-214613801-20360621-203645-DE
Reçu le 29/06/2026

1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;

- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 21/05/2026... .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (liste annexée à la présente délibération) dans les conditions suivantes :

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Membres ayant pris part à la délibération : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire CAZELLES Franck

